

KOBE – GAC : Séance de rédaction du communiqué de l'ICANN63 (2 sur 4)
Mercredi 13 mars 2019 – 13h30 à 15h00 JST
ICANN64 | Kobe, Japon

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup de votre patience, et toutes nos excuses pour le retard.

Nous avons maintenant le communiqué affiché sur l'écran. Pouvons-nous faire défiler doucement le texte sur l'écran pour voir les parties qu'on a modifiées ?

Alors, maintenant que nous avons eu notre réunion avec la ccNSO, nous voulons confirmer qu'il n'y a rien d'autre à ajouter à cette partie.

Et pour l'ALAC, c'est le même ordre du jour, dont nous avons parlé avant, que l'on voit sur l'écran. Et nous avons ajouté une phrase qui dit : « le GAC et les membres du GAC et d'ALAC sont d'accord pour procéder à la rédaction d'une déclaration conjointe sur l'EPDP qui sera publié séparément ».

Est-ce que tout le monde est d'accord ? Parce que nous n'avons pas eu le temps de discuter de cette déclaration pendant la réunion. Je vois des gens qui acquiescent.

Nous allons continuer.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Pour les gens qui n'étaient pas dans la salle ce matin, quand nous avons présenté ce texte, c'est par rapport à l'évolution du groupe sur les principes opérationnels du GAC. Le texte dit : « les coprésidents du groupe de travail ont présenté la charte, le cadre, la portée et le plan de travail pour le groupe de travail sur l'évolution des principes opérationnels du GAC qui a été établi à Barcelone. » La réunion aura lieu demain. Et donc « la charte du groupe de travail et son plan de travail ont été approuvés ».

Donc il s'agit d'un texte que l'on prévoit, mais qui reste provisoire jusqu'à ce qu'on ait cette réunion demain. Si tout est approuvé, le texte entre crochets sera gardé. Ou autrement, il sera éliminé.

Le communiqué ne sera pas publié avant d'avoir fini nos réunions, mais nous avons déjà commencé à rédiger les textes concernant ces réunions.

Ensuite, la piste de travail 2 du groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité. Le GAC a reçu des informations par rapport au dernier développement du CCWG responsabilité, des recommandations de ce groupe pour que le GAC considère des options pour pouvoir faire un suivi des recommandations qui ont un impact sur le comité.

Voilà le texte sur la juridiction. Nous pensons qu'il est important de le mettre en contexte par rapport à la séance où cette question a été soulevée. Et donc on dit : « une intervention a soulevé la

question de savoir quelles seraient les étapes à mettre en place pour pouvoir prendre en compte les inquiétudes concernant la juridiction de l'ICANN abordée par certaines parties prenantes. » Pour ce qui est des recommandations du rapport final du sous-groupe consacré à la juridiction. Et, entre crochets, il a été dit que cette question reste ouverte et demande un examen plus approfondi par le GAC et le conseil d'administration de l'ICANN.

Les changements. On a changé donc la section dans laquelle on a mis le texte, et au lieu de la Fédération de Russie, nous avons mis une intervention. Car on n'a jamais fait référence à un pays en particulier dans les avis précédents. Et ensuite, on doit encore confirmer la phrase qui reste entre crochets.

Est-ce que les membres se sont mis d'accord par rapport à cette dernière phrase ?

Les États-Unis ?

ÉTATS-UNIS :

Je pense que cela répondrait à mon inquiétude si on laissait la phrase comme elle était avant : une intervention a soulevé etc. Je ne veux pas que l'on puisse avoir l'impression que cela a été débattu et accordé par le GAC dans son ensemble.

Donc je pense qu'il serait bien de faire une référence à ce que j'avais dit dans la phrase finale. Je pense que je pourrais être satisfaite avec ce texte.

MANAL ISMAIL: Merci les États-Unis. La Russie.

RUSSIE: Merci. Cette proposition est en ligne avec ce que nous pensons si on ajoute : une intervention a exprimé... C'est exactement ce qu'il s'est passé. Et on a parlé du conseil d'administration et de l'ICANN.

MANAL ISMAIL: Je voulais vérifier si l'on doit mettre une virgule et : ont exprimé ou a exprimé que cette question reste ouverte et qu'un examen doit être encore accompli par le GAC. Et puis on peut éliminer les crochets. Très bien.

DANEMARK: Une autre question. Quand je vois le texte au-dessus, on parle de certaines parties prenantes. Je pense qu'il faudrait être plus précis, et parler de certains pays qui ont exprimé. Ce n'est pas des parties prenantes, mais des pays qui ont soulevé cette question. Merci.

MANAL ISMAIL: Merci le Danemark. La Chine s'il vous plait.

CHINE: Merci Manal. Je n'ai pas de problème avec le texte tel qu'il est affiché, je veux me faire l'écho de certains points par rapport à ce qui a été dit. Je veux soutenir ce qui a été dit par la Russie.

MANAL ISMAIL: Merci la Chine. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Le Brésil.

THIAGO JARDIM: Je voulais réagir à la suggestion du Danemark, de remplacer le mot « partie prenante » par « pays ». J'ai participé à ce sous-groupe, il y avait au moins un participant qui n'appartenait pas à des gouvernements. Si nous ne voulons pas rentrer dans trop de discussions là-dessus, on pourrait éliminer la référence à « par certains pays » ou par « parties prenantes » et dire tout simplement : « la question de la juridiction » en éliminant toute mention à un pays ou un groupe de partie prenante.

MANAL ISMAIL: Merci le Brésil. Est-ce que vous êtes d'accord avec le texte tel qu'il est affiché sur l'écran ? La Russie.

RUSSIE: Si j'ai bien compris, nous pouvons éliminer les crochets à la fin de la phrase ?

MANAL ISMAIL: Oui. Très bien. Donc le texte final dit: « le GAC a eu des informations par rapport aux derniers développements concernant les recommandations du CCWG responsabilité pour que le GAC considère des options pour suivre les recommandations qui ont un impact sur le comité. Une intervention a soulevé une question par rapport à des étapes futures, à des mesures futures, à mettre en place pour pouvoir répondre aux inquiétudes concernant la juridiction figurant dans le rapport final du sous-groupe sur la juridiction, et a exprimé que la question reste ouverte et qu'elle nécessite un examen plus poussé par le GAC et par le conseil d'administration de l'ICANN. »

Très bien. Le Danemark, s'il vous plait.

DANEMARK: Merci Madame la Présidente. Je pense qu'il y en a eu d'autres qui n'ont pas eu la possibilité d'intervenir. Et pour ce qui est du Danemark, nous ne soutenons pas cette vision. Je pense qu'il serait mieux de dire que tous les membres du GAC n'étaient pas d'accord avec l'intention ou l'intervention.

MANAL ISMAIL: Quelle serait la phrase ?

DANEMARK: Tous les membres du GAC n'ont pas été d'accord avec l'intention de l'intervention.

MANAL ISMAIL: J'ai la France, la Russie et la Chine.

FRANCE: Je pense qu'une solution, si j'ai bien compris l'intervention de la Chine, je pense qu'il faudrait essayer de dire : certains pays ont été, on eu un problème, et d'autres pays n'ont pas été d'accord. C'est un petit peu ce qu'on a l'habitude de faire dans d'autres communiqués. On pourrait dire : certains pays et d'autres pays. C'est la façon dont, habituellement, on résout ce type de problème.

MANAL ISMAIL: Très franchement, je pense qu'on dit déjà : une intervention, alors cela n'inclut pas tout le monde si c'est une intervention. Je vais donner la parole à la Russie, la Chine et on pourra en rediscuter.

RUSSIE: Merci. Nous apprécions les commentaires du Danemark et de la France, mais malheureusement nous ne pouvons pas le faire, parce qu'il y a eu un moment pour la discussion, et après il y a eu un moment pour rédiger le communiqué. Dans le communiqué, on doit refléter ce qu'étaient les discussions, mais les discussions sont déjà finies.

Nous serons ravis de rouvrir la discussion maintenant, et mettre dans le communiqué : certains pays ont dit ceci, et d'autres pays ont dit cela. Nous sommes ouverts à rouvrir la discussion, si vous voulez le faire maintenant, mais si nous voulons refléter les discussions qui ont déjà eu lieu, alors il faut exclure la phrase finale et garder le texte tel qu'il a été proposé.

MANAL ISMAIL: Merci la Russie. J'essaie, pour être franche, j'essaie d'éviter cette discussion sur « certains pays / d'autres pays ».

CHINE: Merci Manal. Mon approche est la suivante. Je suis d'accord avec vous. J'aimerais éviter de dire « certains pays et certains autres pays ». Voilà ce que j'ai à dire.

MANAL ISMAIL: Merci la Chine. Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Je ne veux pas prolonger les discussions, mais je ne me souviens pas d'avoir entendu une intervention, dans le communiqué non plus. Je pense que pour le moment nous pourrions y réfléchir et revenir plus tard. Mais je ne me souviens pas d'avoir parlé de « une intervention » dans d'autres communiqués, avoir utilisé cette formule « une intervention » dans d'autres communiqués. Merci.

MANAL ISMAIL: En réalité, nous avons pris cette idée de « une intervention » du communiqué de Barcelone. C'est pour cela que nous avons décidé de mettre « une intervention », pour être en ligne avec ce que nous avons utilisé dans d'autres communiqués.

Ceci dit, est-ce que vous êtes d'accord pour éliminer la dernière phrase ? Le Danemark.

DANEMARK: Je ne pense pas qu'il y ait eu de discussion. Le sujet est apparu, et nous n'avions pas eu le temps d'y réfléchir. On avait dit que la Russie allait mentionner cela lors de la réunion du conseil d'administration.

Mais bon, je peux accepter de supprimer cette phrase. Mais je voudrais dire que le Danemark ne soutient pas cette approche. Je me souviens d'en avoir discuté à Barcelone, on en a parlé, on a parlé de la juridiction.

À l'époque, il était assez clair que si le GAC dans son ensemble pouvait accepter une recommandation, il fallait se préparer pour d'autres discussions. Certains membres du GAC insistaient pour ne pas accepter le rapport. Et il n'y a pas eu de résultat positif.

Je ne veux pas rouvrir cette discussion. Nous ne pouvons pas rouvrir la discussion par rapport à la juridiction. On avait dit qu'il y a eu un moment où certains pays auraient pu s'exprimer, et ils ne l'ont pas fait. La question sur la juridiction, cette discussion est achevée en ce moment, est close.

MANAL ISMAIL:

Merci le Danemark. La Russie, est-ce que vous pourriez garder la phrase ?

RUSSIE:

Non, malheureusement non. Parce qu'on est bien d'accord sur le fait qu'il n'y a pas eu de discussion. Il y a eu une intervention. Et cette dernière phrase pourrait amener à des interprétations selon lesquelles il y a eu une discussion, alors qu'il n'y a pas eu de discussion.

Donc je pense que si on élimine cette dernière phrase, le texte serait bien.

MANAL ISMAIL: J'ai le Royaume-Uni d'abord. S'il vous plaît, le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Paul Blaker, représentant du Royaume-Uni. Il serait utile d'avoir un petit peu de temps pour y réfléchir, parce qu'il est important que nous reconnaissons que tous les membres du GAC ne sont pas d'accord. Mais on pourrait l'exprimer de manière plus positive.

La dernière phrase a des connotations plus négatives. Donc je pense qu'il faudrait se donner le temps d'y réfléchir un petit peu plus, pour essayer de formuler les choses différemment.

MANAL ISMAIL: Oui, j'allais proposer justement de nous arrêter ici par rapport à ce texte et y réfléchir. Le Brésil ?

BRESIL: Je voulais suggérer un texte plus positif pour cette phrase, et ce serait quelque chose qui reflète ce qu'il s'est passé. Ce qu'il s'est passé c'est qu'il n'y a pas eu de discussion. Même s'il y a eu une discussion par le pays qui est intervenu, d'avoir une discussion.

Dans l'avenir, c'est quelque chose qui reste ouvert, mais il n'y a pas eu vraiment de discussion.

MANAL ISMAIL:

Merci le Brésil. Le Danemark, cela répondrait-il à votre inquiétude ? C'est de remplacer : « pas tous les membres du GAC étaient d'accord avec l'intention d'intervention » plutôt que dire cela, si l'on disait : il n'y a pas véritablement eu de discussion. Je ne pense pas que le mot « véritablement » doit apparaître, on pourrait tout simplement dire : il n'y a pas eu de discussion.

Le Danemark, allez-y.

DANEMARK:

Il était suggéré en fait de remettre le texte à plus tard pour prendre un moment et pour y réfléchir.

MANAL ISMAIL:

Oui, vous avez raison, tout à fait. On prendra un moment et on y reviendra plus tard.

Donc en fait, on avance. On continue.

On a rapidement lu ce texte ce matin, et il m'a semblé qu'on était d'accord sur la suppression de la dernière phrase. Oui, les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Oui, pour être clair, tel que je l'ai signalé ce matin, c'était une suggestion et une proposition des États-Unis et du Brésil. Que je sache, cela n'a pas été considéré par les autres pays de l'Amazonie ou par le GAC. Donc que ce soit clair, si tout le monde est d'accord.

MANAL ISMAIL: Oui, tout à fait, vous avez raison. Ceux qui ont exprimé leur avis hier ont pu arriver à une solution de compromis, mais il y avait des membres qui n'étaient pas là. Donc il faudrait voir s'il y a des commentaires. Oui, la Hongrie.

HONGRIE: Oui, c'est juste un détail mineur qui était important dans l'histoire, c'est le fait que la solution finale est une formule qui, en tout cas en allemand, nous fait penser à quelque chose d'autre. Donc pour les collègues allemands, ça pourrait leur faire penser à une étape de l'histoire qui n'est pas positive. Donc peut-être qu'on pourrait dire : un accord final.

MANAL ISMAIL: Oui, donc on remplacerait solution par accord. D'accord.

Y a-t-il des commentaires ? D'accord. Des remarques par rapport au reste du texte ? Bien.

À ce moment-là, c'est approuvé.

Il y a eu une modification ici. Est-ce que le point numéro 2 a été rejeté ?

[Commentaire hors micro]

Bien il serait peut-être mieux de tout lire pour ne pas oublier des modifications qu'il faut discuter. Donc le texte ci prend des mesures pour garantir que l'EPDP arrive à un rapport exhaustif avant février 2020. Et donc en fait prend des mesures nécessaires pour garantir que l'EPDP de la GNSO sur les spécifications temporaires sur les données d'enregistrement de gTLD consacre des jalons concrets et date butoir en tant voulu pour conclure les activités de l'étape 2 ; de prendre les mesures nécessaires pour garantir que l'EPDP arrive à un rapport exhaustif avant février 2020, lorsque la mise en œuvre de l'étape 1 devrait être complète. Trois, prendre les mesures nécessaires pour garantir que la portée des activités de l'étape 2 soit clairement définie, visant à parvenir à une mise en œuvre des conclusions en temps voulu ; quatre, mettre à disposition les ressources nécessaires pour l'étape deux pour avancer rapidement sur les questions juridiques complexes qui ont été remises de l'étape 1. Cinq, considérer l'institution d'initiatives de travail parallèle supplémentaire sur les mises en œuvre techniques, telles que celles qui ont été menées à bien par le groupe d'études

techniques, dans le but d'informer et de compléter les activités de l'étape 2 de l'EPDP. Six, faciliter la mise en œuvre véloce des nouvelles politiques de service d'annuaire d'enregistrement, telles qu'elles ont été développées et accordées, y compris à travers l'envoi de différentes parties de la mise en œuvre, lorsqu'elles seront accordées et tel qu'elles auront été accordées, comme par exemple les questions qui ont été remises de l'étape 1.

N'est-ce pas ?

Sept, considérer le redémarrage des processus de mise en œuvre pour les questions de politique existantes pertinentes, comme par exemple les politiques sur les questions liées à l'accréditation, les services d'enregistrement fiduciaires et d'anonymisation.

Nous allons faire une pause à ce point-là. Y a-t-il des commentaires sur les points ? Je vois les États-Unis et l'Espagne. Donc les États-Unis puis l'Espagne.

ÉTATS-UNIS :

Merci. J'ai des remarques à faire, mais peut-être qu'il faudrait d'abord quelques précisions.

Donc pour ce qui est du point 2, je ne sais pas d'où il vient, c'est la première fois que je le vois. Je sais qu'on en a discuté hier, au

moins dans le principe on a discuté de cela au moment de la rédaction, mais je m'inquiète un peu, et je me demande comment cela a été proposé.

J'essaie de mieux comprendre en fait les fondements, avant de les remettre en cause. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci les États-Unis. La France ?

FRANCE:

Merci. C'est moi qui ai suggéré cela. Je pensais que ça allait apparaître avec mon nom, mais ce n'est pas le cas.

Je voulais proposer un texte, c'était quelque chose que l'on avait discuté hier, mais si l'on avait tout simplement le point 1, peut-être qu'il manquerait un peu d'ambition par rapport à la conclusion de l'étape 2.

Je ne sais pas si vous étiez dans la salle du forum public qui a eu lieu il y a quelques jours, mais il y a beaucoup de membres de la communauté qui ont dit qu'en fait, dans certains groupes, le travail prenait des années et que le travail trainait et que peut-être cette longue durée pourrait avoir des résultats négatifs.

Donc peut-être qu'en tant que groupe, on devrait parler de la mise en œuvre qui aurait dû être complétée avant février 2020.

Peut-être qu'il faudrait être un peu plus ambitieux et essayer d'établir un jalon pour le processus.

Ce n'est pas pour suggérer que l'on demande que l'étape 2 puisse compléter tous les travaux – ce serait bien trop ambitieux – mais au moins si l'on ajoutait un point comme un rapport qui soit plus complet.

Mais je suis prêt à en discuter avec les États-Unis si besoin, bien sûr.

MANAL ISMAIL:

D'accord. Donc on passe à l'Espagne, puis les États-Unis. L'Espagne ?

ESPAGNE:

Merci. Je suggérerais gentiment que l'on garde le point 7, mais que ce soit paraphrasé, que ce soit reformulé. Donc plutôt que de dire : considérer, recommencer ou redémarrer les travaux de mise en œuvre, tout simplement : recommencer la mise en œuvre.

Le [PPSI] sur la politique en particulier, est une politique qui est essentielle pour le succès de l'EPDP et l'utilisation de l'outil de WHOIS par les forces de l'ordre.

MANAL ISMAIL: Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci. Et merci Ghislain de cette explication qui correspond tout à fait avec la discussion que nous avons eue hier.

Je voudrais donc vous faire part de mon inquiétude par rapport à la rédaction de ce commentaire.

J'étais d'ailleurs dans le panel de ce forum public, j'étais dans la salle, et j'étais parmi ceux qui ont dit qu'il faudrait qu'il y ait un délai un peu plus ambitieux pour cette initiative.

Or, le problème ici est que si on indique une date, deux jours après la première réunion de l'étape 2 de l'EPDP, c'est un moment auquel on n'a toujours pas de plan de travail ou de portée qui ait été définie pour ce groupe. Je pense qu'on est en train de limiter le travail de ce groupe à une date de manière prématurée.

Et donc pour moi, ça pourrait ne pas prendre autant de temps, peut-être. Peut-être qu'on devrait attendre et voir s'il n'est pas possible de mettre en œuvre le travail avant cela.

Donc je ne pense pas que ce soit de bonne foi, en tant que participante à l'EPDP de proposer des dates qui viennent de nulle part.

Donc ça, déjà, ça m'inquiète.

Mais hier, on discutait également du fait qu'on ne veut pas être dans la situation où le conseil d'administration puisse rejeter l'avis du GAC. Il n'est pas clair ce qu'il pourrait faire dans une telle situation.

Alors ça m'inquiète un peu aussi lorsque je considère l'intégrité vis-à-vis du GAC. Je sais que je ne suis pas la seule voix dans cette salle, ma perspective n'est pas la seule et il se pourrait qu'il y en ait d'autres, mais je ne veux pas penser à une date butoir dès maintenant parce que c'est un peu prématuré. Ce serait bien d'avoir une date butoir, mais pas tout de suite.

MANAL ISMAIL:

Merci les États-Unis. Nous avons discuté de cela lorsqu'on se préparait pour la réunion avec le conseil. Alors l'Iran puis la Commission Européenne.

KAVOUSS ARASTEH:

En tant que membre de l'EPDP de l'étape 1, pas de l'étape 2, je ne pense pas que le 29 février 2020 ait rien à voir avec l'étape 2. C'est la date d'entrée en vigueur de la politique de consensus qui nous intéresse.

Donc on a d'abord le 25 mai, expiration des spécifications temporaires, c'est l'échéance de ces spécifications. Qui est maintenant le 20 mai, parce que tous les trois mois il devrait y

avoir une révision, donc si on multiplie la date par ce quotient, on a 260 jours, ou 360 jours. Donc plutôt que le 25 mai, c'est le 20 mai. Puis août.

Six mois avant la date d'entrée en vigueur, l'ICANN devrait annoncer la date d'entrée en vigueur pour les bureaux d'enregistrement qui ne sont pas présents à cette réunion. Donc le 29 février est la date d'entrée en vigueur de la politique de consensus.

On ne peut pas entrer dans les détails de l'étape 2 et leur demander rien. En fait cette question devrait être discutée lors des réunions de la deuxième étape et peut-être que le GAC pourrait soulever la question en disant qu'il y a eu un certain progrès accompli, mais que ça ne faisait pas partie de l'avis. Autrement, l'avis pourrait ne pas procéder. Alors, on ne pourrait pas trop céder. Mais je suggère en tant que professionnel de ne pas ajouter ici le 2.

MANAL ISMAIL:

Merci l'Iran. Je pense que cela correspond à ce qu'on a discuté à l'occasion de la préparation pour la réunion avec le conseil.

Et j'ai également la Commission européenne, qui tenait à prendre la parole.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Manal. C'est une proposition pour que vous la considériez, parce que si j'ai bien compris ce que proposait Ghislain, il ne demande pas à ce qu'il y ait une politique qui ait été conclue, mais plutôt qu'il y ait une mise à jour. Et le rapport exhaustif aurait pu être mal compris. Peut-être que vous avez compris qu'il fallait qu'il y ait un résultat final. Donc peut-être que si l'on supprimait le mot « exhaustif » et qu'on le remplaçait peut-être par une formule qui suggère une mise à jour, on pourrait mieux comprendre, sans se borner à un format ou un autre.

Mais je suis d'accord avec ce qui a été dit. Alors, la date ne devrait pas être définitive, c'est la fin de la mise en œuvre de l'étape 1, mais pourtant c'est la seule date que l'on a pour l'instant. Donc peut-être qu'il faudrait qu'à ce moment-là on fasse un évaluation de la situation où on sera. Donc c'est peut-être une bonne solution de compromis.

MANAL ISMAIL: Merci la Commission Européenne. Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci Manal. J'apprécie l'essai de la Commission Européenne de trouver un texte de compromis, mais encore une fois je voudrais revenir à ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est le fait qu'il y a une date très artificielle qui en fait va nous tomber dessus.

Moi, je voudrais bien qu'il y ait un rapport lors de la prochaine réunion, à Marrakech, mais je ne vois pas à quoi ça servirait d'avoir cette date de février 2020 dans le texte, alors qu'on ne sait pas comment procédera le processus.

Ce n'est pas que je m'oppose, mais en ce moment, s'il fallait discuter d'une date, je dirais que le maximum serait de 12 mois. Je ne sais pas si je suis prête à accepter une date qui aille au-delà des 12 mois. Et pour dire bon, d'ici 12 mois, on n'aura qu'un rapport de progrès.

Donc il ne faudrait pas que l'on ait un impact négatif sur notre but définitif, ajoutant ici une date qui pourrait ne pas être la date à laquelle on tient.

Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci les États-Unis. Alors, est-ce que cette solution de supprimer le point serait acceptable pour la France ?

GHISLAIN DE SALINS:

Alors, j'ai entendu dire qu'il nous faut des jalons mais qu'on ne peut pas mettre en rapport les deux étapes, ce qui n'est pas très cohérent. C'est mon avis en tout cas.

Donc si on avait une date, qui est février 2020, date à laquelle la mise en œuvre de l'étape 1 devrait être complètement mise en œuvre... Donc la seule date qu'on a est la raison pour laquelle on essaie d'articuler et de mettre en rapport les deux étapes pourrait sembler déconnecté. Bien sûr l'idéal serait d'avoir un travail qui serait conclu avant cela. Mais pour moi il est important d'avoir des dates.

Si on pouvait demander aux États-Unis déjà de nous présenter des mises à jour lors de la prochaine réunion à Marrakech, mais en fait il faut dire qu'on a un souhait, une volonté de conclure les travaux, de ne pas travailler à l'éternel, pas que ça se prolonge trop.

Donc pour l'étape numéro 2 par exemple, on n'a pas de date butoir très claire, donc si on n'établit pas de date claire on risque de ne pas avoir un moyen, suivant l'avis que l'on a à l'heure actuelle, de limiter les travaux à une date butoir, une date certaine.

Je pense qu'on devrait demander au conseil d'administration de fixer une date, que ce soit février 2020 ou la prochaine réunion. Je suis ouvert à suggestion. La suggestion de la Commission Européenne était très bonne. Peut-être qu'on pourrait modifier la rédaction actuelle et demander une mise à jour. Mais je suis prêt

à en discuter de manière constructive avec les États-Unis pour parvenir à un accord. Merci.

MANAL ISMAIL:

Oui, je serais bien sûr partante de remettre cela, mais on avait accordé de ne pas imposer des dates, même lorsqu'on se préparait pour la réunion avec le conseil.

Peut-être que l'on pourrait donc ajouter à la première phrase quelque chose qui parle de rapport régulier, rapport périodique. Donc on pourrait dire : des jalons concrets, une date butoir en temps voulu et des mises à jour périodiques.

J'en vois qui acquiescent. Les États-Unis ?

ÉTATS-UNIS :

Peut-être qu'il serait possible de trouver une autre solution de compromis. Cette modification du premier point exprime peut-être une date butoir en temps voulu similaire à l'étape 1. Donc peut-être que cette rédaction serait un peu plus acceptable pour nous, parce que la question ici est qu'on avait une date butoir externe qui a motivé le travail de l'étape 1, mais ce n'est pas le cas de l'étape 2. Donc peut-être que si l'on établissait cette corrélation avec l'étape 1, on pourrait se faire comprendre sans devoir se limiter à une date qui n'est pas certaine.

MANAL ISMAIL: Donc on propose date butoir en temps voulu, similaire à celle de l'étape 1? Les États-Unis, est-ce que cela reflète votre proposition ?

Bien. L'Iran.

KAVOUSS ARASTEH: Merci Manal. J'hésite, je ne suis pas sûr de devoir prendre la parole, mais je me vois obligé. Veuillez s'il vous plait ne pas modifier la première phrase pour inclure quelque chose d'autre.

Peut-être qu'à la fin on pourrait tout simplement dire : un rapport progressif de la mise en œuvre, y compris des rapports des progrès, par exemple.

Je pense que c'est la seule modification qu'on pourrait faire à cette phrase, suivant l'esprit de ce qui a été dit, mais sans modifier la première partie, ce qui est complètement différent des rapports.

MANAL ISMAIL: Y compris des rapports de progrès.

KAVOUSS ARASTEH: Progressif... Oui d'accord des rapports de progrès sur l'accomplissement. Parce que je pense que les jalons pourraient comprendre beaucoup de choses. Donc y compris des rapports, bien sûr. Mais si l'on tient à souligner cela, on pourrait dire : y compris des rapports de progrès.

Merci.

MANAL ISMAIL: Alors la première, prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que l'EPDP de la GNSO sur les spécifications temporaires pour les données d'enregistrement gTLD créent ou instituent des jalons concrets et un calendrier expéditif similaire à celui de la phase 1 pour conclure les activités de la phase 2, y compris des rapports d'étape.

IRAN : Non, s'il vous plait, éliminez : similaire à ceux de l'étape 1.

MANAL ISMAIL : Je vois que tout le monde n'est pas d'accord. Pouvons-nous nous arrêter là et réfléchir à ce texte pour y revenir plus tard ? Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Je ne veux pas prolonger les discussions, mais si ce n'était pas clair, pourquoi il n'y a pas de référence à l'étape 1 dans le premier point, c'est que c'était une tentative de nous éloigner du texte qui est reflété dans le point deux, qui spécifie justement une date. Alors au lieu de faire ça, on indique qu'on s'attend à ce qu'il y ait une date butoir, comme ça a été le cas pour l'étape 1.

J'espère que cela peut être acceptable par mon collègue iranien, mais je suis bien sûr ouverte à en discuter pour que l'on puisse trouver un texte satisfaisant pour tous. Et j'espère avoir été claire.

MANAL ISMAIL: Est-ce que cela serait acceptable l'Iran ? Ou voulez-vous qu'on y revienne plus tard ?

KAVOUSS ARASTEH: Si vous voulez éliminer numéro 2, je suis d'accord.

MANAL ISMAIL: La France, êtes-vous d'accord pour éliminer la partie 2 si on modifie la partie 1 ?

GHISLAIN DE SALINS: Merci les États Unis, merci l'Iran et la Commission Européenne. Je pense que nous nous approchons d'une bonne solution. Donc je vais accepter de mettre ce texte entre crochets pour le moment.

La question est la suivante. Pour la phase 2, on n'a pas de date extérieure qui pousse, alors comment empêcher que cela dure des années ? Mais je pense qu'on arrive, on s'approche d'une solution.

MANAL ISMAIL:

Oui, je pense que c'est l'essence de ce premier point. Mais sans expliciter de date. Je pense qu'on peut donc effacer le numéro 2, le point 2.

Et avant de quitter cette partie, j'aimerais revenir sur ce que l'Espagne avait suggéré, pour être sûre qu'on en tienne compte. Il y avait la suggestion d'éliminer « considérer », c'était le point 6, qui dirait : recommencer les processus de mise en œuvre pour les politiques existantes et pertinentes telles que la politique sur les services d'accréditation et d'enregistrements fiduciaire.

Je voulais partager avec vous que d'après ce que j'ai compris, après avoir été présente à certaines réunions du conseil d'administration de l'ICANN, ils attendent que les étapes 1 et 2 finissent pour pouvoir mettre en œuvre cette politique à la lumière des résultats de l'EPDP, étape 1 et 2. Voilà les fondements qui ont été avancés pendant les réunions du conseil.

Alors, avec cette idée à l'esprit, allons-nous dire que ce processus doit recommencer ? Je veux être sûre que nous connaissons les fondements avant d'ajouter cette phrase.

Oui l'Espagne s'il vous plait.

ESPAGNE :

À notre avis, et je pense que c'est l'avis de la plupart des forces de l'ordre, ces éléments – le EPDP et la politique sur l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires – ce sont deux choses différentes.

La mise en œuvre du EPDP n'a rien à voir avec les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires, qui sont des services externes proposés par les registres, mais qui sont rendus complètement inutilisables par l'existence du RGPD.

Nos collègues de la Communauté des Forces de l'Ordre nous disent que 70 % des domaines malveillants utilisent ces services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires. Et donc ce type de services fait obstacle aux enquêtes des forces de l'ordre. Et ils se servent en ce moment des spécifications temporaires.

Bien sûr, ces politiques ont une influence sur la piraterie en ligne. Je ne pense pas que l'on puisse approuver ce type de services à tout le monde, au lieu de certains citoyens.

Ce n'est pas une question de technologie, une question de mise en œuvre d'un outil, il s'agit d'une question sur laquelle certains services d'enregistrement fiduciaire et d'anonymisation ne sont pas en ligne avec le RGPD et d'autres lois locales.

Et donc c'est ça les fondements de notre part, ne pas attendre jusqu'à ce que le EPDP soit complet pour mettre en œuvre cette politique d'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

C'est essentiel que cela puisse être lancé. Et c'est l'exemple parfait d'une politique qui était dans sa phase finale, et prête à être mise en œuvre.

MANAL ISMAIL:

Merci l'Espagne. Je vais m'arrêter là et je vais demander aux pays les plus concernés dans ces politiques d'y réfléchir. Y a-t-il d'autres commentaires par rapport à cette section ? Commission Européenne.

COMMISSION EUROPEENNE : Nous avons ajouté le mot « considère » parce que nous croyons que le conseil d'administration devrait prendre en compte d'autres avis pour lancer le travail sur cette politique. C'est pourquoi nous voulions être un petit peu plus neutres et les inviter à considérer.

MANAL ISMAIL: Merci la Commission Européenne. Je pense que le verbe « considérer » nous aiderait à trouver un équilibre s'il y avait des interdépendances entre ces questions. Êtes-vous d'accord l'Espagne que l'on garde le verbe « considérer » ?

ESPAGNE : Bon, peut-être « considère fortement », « considère de manière expéditive », ou « considère de manière expéditive et fortement » ? C'est un point auquel nous tenons, surtout du point de vu des forces de l'ordre.

MANAL ISMAIL: Gardons « considérer » et essayons de réfléchir à une nuance d'urgence que l'on pourrait ajouter. Mais je pense qu'il est important de garder « considérer » et garder une certaine flexibilité. Parce que si nous disons quelque chose qui ne peut pas être mis en œuvre, cela pourrait poser problème. Essayons de réfléchir à une solution qui exprime cette idée d'urgence, tout en gardant le mot « considérer ». Merci.

Très bien, pouvons-nous faire défiler le texte sur l'écran ?

Nous devons relire donc les fondements. Le GAC a conseillé sur la nécessité de trouver une solution rapide pour assurer un accès

opportun aux données d'enregistrement non publiques à des fins légitimes, conformément aux exigences du RGPD et d'autres lois en matière de vie privée, à la lumière des impacts négatifs des changements dans l'accessibilité du WHOIS sur les utilisateurs ayant des finalités légitimes. Le GAC a noté que ces finalités légitimes incluent les forces de l'ordre. Le GAC a noté que ces finalités donc, incluent les forces de l'ordre, la cyber-sécurité, la protection des consommateurs et la propriété des droits de propriété intellectuelle.

Le GAC note également que le conseil de protection des données, dans ses orientations, a encouragé expressément l'ICANN et la communauté à développer un modèle global couvrant l'ensemble du cycle de traitement des données, depuis la collecte jusqu'à l'accès.

Comme déjà signalé dans le communiqué du GAC de Puerto Rico, le RGPD prévoit des mécanismes pour équilibrer les différents intérêts en jeu du point de vue public et privé, y compris la vie privée et la responsabilité. Nous notons que les intérêts légitimes reflétés dans les statuts de l'ICANN sont en ligne avec les dispositions du RGPD qui donne des exemples tels que : prévenir la fraude, assurer la sécurité du réseau de l'information, y compris la capacité à résister des actions malveillantes ou illicites et de signaler des possibles actions criminelles ou des menaces à la

sécurité publique aux autorités. Voir RGPD dispositions 47, 49 et 50.

Très bien, y a-t-il des commentaires ?

[Hors micro]

Au numéro 5, je vois qu'il n'y a pas de commentaire, parce que c'est encore en rouge. Pouvons-nous accepter le point numéro 5 ? Je ne vois pas d'objection, donc oui s'il vous plait, nous pouvons accepter le numéro 5.

Très bien, je pense qu'on peut accepter également les fondements.

Avons-nous quelque chose d'autre à lire ? Avons-nous reçu le texte sur la révision CCT ?

Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Je suis en train de vous l'envoyer. Si vous m'attendez deux minutes, j'aurai déjà fini.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup. Très bien, donc on va attendre 5 minutes pour recevoir le texte concernant la révision CCT et les séries ultérieures de nouveaux gTLD. Vous pouvez étirer les jambes.

Sommes-nous prêts à reprendre notre lecture du communiqué ?

Nous avons maintenant le texte sur la piste de travail 2 du groupe de travail sur la responsabilité, CCWG responsabilité. Si j'ai bien compris, on s'est mis d'accord pour changer la dernière phrase par la phrase suivante : il y a différents points de vue sur cette question au sein du GAC.

Y a-t-il des commentaires ?

BREZIL:

Merci Manal. Je me demande, puisqu'il n'y a pas eu de discussion par rapport à cette question, ne serait-il pas plus précis de dire : il peut y avoir différents points de vue sur cette question au sein du GAC, une fois qu'on aura la discussion, on pourra affirmer s'il y a des différents points de vue. Mais puisque cette discussion n'a pas eu lieu, on pourrait dire : il pourrait y avoir différents points de vue.

MANAL ISMAIL:

Le Sri Lanka.

SRI LANKA:

On dit qu'il y a différents points de vue ?

MANAL ISMAIL: Excusez-moi, pouvez-vous répéter ?

SRI LANKA: On pourrait dire : il y a eu différents points de vue, au passé.

MANAL ISMAIL: Donc vous voulez dire au passé. Il y a eu différents points de vue sur cette question. Merci le Sri Lanka.

[Hors micro].

J'essaie de penser à voix haute. Pouvons-nous peut-être faire référence à la discussion. C'était à Barcelone. Nous avons eu des situations similaires avant, et dans ce type de cas on met : certains ont pensé, certains autres, etc. Pouvons-nous vérifier cela dans d'autres communiqués ?

ROYAUME-UNI: Je pense que si nous allons faire référence à des discussions qui ont déjà eu lieu, je ne vois pas pourquoi on aurait besoin de ce paragraphe.

Nous avons essayé d'arriver à une solution de compromis, j'ai travaillé avec la Russie pour essayer de trouver une solution qui est simple, courte, et la plus positive possible. Et c'est par rapport à quoi on s'est mis d'accord.

Je pense que si on dit qu'il pourrait y avoir différents points de vue, ce serait très surprenant pour bien des gens. Que ce soit : qu'il y a eu ou qu'il y a, je pense qu'on peut accepter, mais c'est la phrase par rapport à laquelle on s'est mis d'accord avec la Russie. Si on pouvait l'accepter, ce serait un progrès.

MANAL ISMAIL: Le Brésil, pouvez-vous accepter la phrase : il y a différents points de vue sur cette question ?

THIAGO JARDIM: Oui, nous pouvons accepter de garder le texte qui a été accordé par la Russie et les autres.

Juste pour préciser ce que je voulais, je pensais qu'on faisait référence à des possibles désaccords par rapport à la suggestion faite par le pays qui est intervenu, par rapport aux différentes mesures qui devraient être prises par le conseil d'administration en matière de juridiction.

Parce qu'en tout cas, le conseil d'administration a reçu ces recommandations concernant ce qu'il s'est passé au sein du GAC par le passé. Et donc nous ne savons pas exactement ce que fera le conseil d'administration avec ces recommandations, et nous ne savons pas encore quel sera le point de vue du GAC.

Je pense que peut-être que les discussions qui auront lieu dans l'avenir seront différentes de celles qui auront lieu avant. Mais nous n'avons pas de problème pour garder la phrase telle qu'elle a été accordée par les pays.

MANAL ISMAIL:

Merci le Brésil d'avoir précisé votre point de vue. Je comprends bien, on ne veut pas savoir ce qu'il pourrait se passer dans les discussions futures. Très bien, merci pour cette clarification.

Je pense que nous sommes d'accord ? Alors nous allons donc garder : il y a différents points de vue par rapport à cette question au sein du GAC.

Je pense qu'on a maintenant le texte pour la piste de travail 2 du CCWG responsabilité. Nous pouvons continuer.

[Hors micro]

Avant de passer aux séries ultérieures, on me dit que c'est un texte qui est toujours provisoire. Est-il acceptable ? Prendre les mesures nécessaires pour garantir que l'EPDP de la GNSO sur la spécification temporaire concernant les données d'enregistrement de gTLD consacre des jalons concrets et une ligne chronologique expéditive, puis on a « similaire à l'étape 1 » entre crochets, pour conclure les activités de l'étape 2, y compris les rapports de progrès, ou rapports d'étapes.

Oui, l'OMPI ?

OMPI: Merci Manal. Nous soutenons l'intervention de la France qui suggérerait des modifications et la solution de compromis des États-Unis. Donc nous sommes d'accord avec cette solution de compromis.

Et si on ne veut pas dire « similaire à l'étape 1 », il faudrait toutefois qu'il y ait un texte qui capture ce même sens, pour que le processus ne soit pas ouvert. C'est ça le but.

MANAL ISMAIL: Merci l'OMPI. La France.

FRANCE: Merci Manal. L'OMPI a très bien transmis ce qu'on tenait à dire. L'accord était donc de supprimer le point 2, qui était proposé, si on garde le texte entre crochets.

C'est une solution acceptable pour nous si l'on gardait donc cette formule de texte qui compare ce travail à celui de l'étape 1. Je pense qu'il serait peut-être plus raisonnable de l'écrire pour dire qu'il faudrait avoir des jalons concrets et une série de rapports des progrès qui soit périodique, et une ligne chronologique

expéditive similaire à celle de l'étape 1 pour les activités de l'étape 2.

Donc peut-être qu'on pourrait parler des rapports de progrès périodiques après les jalons, et puis supprimer les crochets, et garder le texte qui compare les deux étapes. Je pense que ce serait acceptable comme cela. Merci.

MANAL ISMAIL:

Donc, on dit : prendre des mesures nécessaires pour garantir que l'EPDP de la GNSO sur la spécification temporaire pour les données d'enregistrement de gTLD établisse des jalons concrets, des rapports d'étapes ou de progrès, et une ligne chronologique expéditive similaire à l'étape 1, pour conclure les activités de l'étape 2, point.

Est-ce acceptable pour tout le monde ?

D'accords, mais je pense que c'est mieux que ce soit clair entre nous au moins. Parce que normalement le conseil d'administration nous demande des précisions par la suite. Donc s'il nous demande ce que nous entendons par « similaire à celle de l'étape 1 », est-ce qu'on est d'accords sur ce qu'on entend par similaire à l'étape 1 ? Parce que dans l'étape 1 il y avait la pression de l'échéance de la spécification temporaire au bout d'un an.

Je demande cela au cas où on nous demanderait des précisions. Et c'est sûr qu'on va recevoir cette demande, parce qu'une fois qu'on l'aura publié, qu'on aura publié cette communication, on aura un appel de précision avec le conseil d'administration, dans 4 semaines.

Les États-Unis ?

ÉTATS-UNIS :

Je suis prête à donner ces précisions. Non pas en fait pour dire que ça devrait être inclus dans le texte, mais pour vous donner une idée.

À l'origine, on avait parlé d'une douzaine de mois, mais dans la pratique c'était plus près de 6 ou 7 mois. Donc à mon avis, on devrait fixer une date d'ici 6 ou 7 mois, parce qu'on n'a pas de charte à rédiger, donc ça va aller plus vite.

Mais je ne pense pas pourtant que l'on puisse ajouter ce texte ici. Je le dis tout simplement pour que ce soit clair entre nous.

MANAL ISMAIL:

Merci les États-Unis. Ce n'est pas pour l'écrire dans le texte, mais c'est au moins pour savoir comment répondre au conseil d'administration et que cela ne surprenne personne. C'est pour

que l'on soit tous d'accord par rapport à ce qu'on entendait par le texte qui a été écrit.

Donc oui, je pense que le point 1 est approuvé.

Je vois du texte en rouge au point 5. Est-ce qu'on doit revenir là-dessus ?

[Hors micro]

La Commission Européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Oui, alors, je pense que dans le point 5 on devrait dire : les questions remises de l'étape 1, en anglais Deferred pas [inaudible].

MANAL ISMAIL: Oui, moi-même je lisais et je me disais la même chose. Alors remise, deferred, de l'étape 1. Merci.

On devrait donc peut-être passer au nouveau texte qui a été ajouté. Oui, c'est ça ce qui est fantastique par rapport à Google Docs, que tout le monde peut ajouter ses propres versions. On a des textes qui apparaissent dans toutes les couleurs. On a maintenant un texte en bleu à l'écran, je ne suis pas sûre de qui l'a proposé.

Mais le texte dit maintenant : le GAC a conseillé constamment qu'il était nécessaire de trouver une solution rapide pour garantir l'accès en temps voulu aux données d'enregistrement non publiques dans des buts légitimes des tiers, qui se conforme aux exigences du RGPD et d'autres lois de vie privée et de protection de données, à la lumière de l'impact négatif [considéré] des changements dans l'accessibilité au WHOIS des utilisateurs ayant des intentions légitimes.

Y a-t-il des commentaires par rapport à cet ajout de protection de données et lois concernant la vie privée ? D'accord.

Et puis on a une phrase supplémentaire à la fin qui dit : le GAC suivra et évaluera de près les rapports de progrès préparés par l'EPDP de la GNSO et se réserve la possibilité de fournir davantage d'orientations si le rythme des progrès l'exigeait.

Y a-t-il des commentaires ? D'accord.

Très bien, et il y a du texte en rouge ici. Et c'est toujours dans le même chapitre, donc sous le même titre. D'accord. Donc : le GAC est de l'avis que la politique PPSAI, et je pense qu'on devrait peut-être écrire ce que cela veut dire, donc la politique PPSAI soit toujours pertinente et que les initiatives de mise en œuvre continuent dans la mesure de l'approprié, en parallèle avec le travail d'élaboration de politique en cours.

Oui, l'Espagne ?

ESPAGNE: Je m'excuse, cette deuxième phrase qui commence par « lorsque, etc. » n'est plus nécessaire parce qu'on pourrait tout simplement garder la première et la troisième phrase, et ce serait aussi clair.

MANAL ISMAIL: Ok, très bien. Donc on supprime tout ou tout simplement la deuxième phrase ?

ESPAGNE: Non, on garde tel que cela apparaît à l'écran en ce moment.

MANAL ISMAIL: D'accord donc le texte dirait : le GAC est d'avis que la politique PPSAI soit toujours aussi pertinente et que les efforts de mise en œuvre continuent dans la mesure des besoins en parallèle avec le travail d'élaboration de politique en cours. L'élaboration de l'EPDP ne se superpose pas avec la PPSAI, et la mise en œuvre de la PPSAI ne doit pas être remise jusqu'à l'accomplissement de l'EPDP.

Êtes-vous sûrs de cela ? Ce n'est pas ce que j'ai entendu dire.

ESPAGNE:

J'ai une explication, si vous me permettez. La spécification temporaire ne faisait pas mention de la PPSAI. Il est probable que la PPSAI n'apparaisse pas dans l'EPDP. Et dans le rapport final de la première étape, la PPSAI n'était mentionnée que lorsque l'on parlait du maintien du statu quo.

Donc il semblerait que ce sont deux initiatives perpendiculaires, qu'il n'y a pas de superposition, parce qu'une question est l'accès aux données, et d'autre par on a la question des enregistrements fiduciaires et d'anonymisation où les utilisateurs de registre offrent un autre type de confidentialité de données face aux forces de l'ordre. Et ce n'est pas une objection pour les forces de l'ordre.

Dans un certain point, ces services ont été inutiles à partir de l'entrée en vigueur du RGPD qui prévoit un niveau de confidentialité qui doit être disponible pour toutes les personnes physiques.

MANAL ISMAIL:

Donc que ce soit clair, moi je n'ai pas d'objection par rapport au texte qu'on a à l'écran, pourvu qu'il soit 100 % correct. Parce que comme je dis, j'ai entendu dire qu'il y avait une interdépendance entre les deux, donc c'est pour cela que ce n'est pas confirmé tout à fait.

J'hésite un peu et je me demande s'il faudrait que l'on ajoute des informations qui ne sont pas tout à fait exactes.

Les États-Unis, qui attendent depuis un moment.

ÉTATS-UNIS :

Merci. Pour commencer, je dirais que je soutiens ici les propos de l'Espagne qui veulent faire allusion au travail de politique en ce concernant l'anonymisation et l'enregistrement fiduciaire.

Mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec la dernière phrase, parce que l'équipe de révision et de la mise en œuvre en fait, a interrompu ses efforts en raison de l'entrée en vigueur du RGPD et des efforts de l'EPDP. Donc le plus simple serait en fait de biffer la dernière phrase.

Autrement bien sûr, on pourrait proposer une rédaction alternative.

MANAL ISMAIL:

L'Espagne, c'est acceptable pour vous ?

ESPAGNE:

Ok, oui d'accord. Peut-être qu'on pourrait garder la deuxième partie de la dernière phrase ? Pour que ce soit correct ? On pourrait dire : la mise en œuvre de la PPSAI ne devrait pas être remise jusqu'à l'accomplissement de l'EPDP.

MANAL ISMAIL: Bien. Je vais demander, ceux qui connaissent mieux la question, de nous informer. Les États-Unis ?

ÉTATS-UNIS : Oui, nous sommes d'accord avec cela. C'est correct.

MANAL ISMAIL: Ok. D'accord.

Tout le monde est d'accord avec le texte qu'on a à l'écran en ce moment ? Bien. À ce moment-là on accepte ce texte.

Et on a ici un nouveau texte, qui a été ajouté, on ne l'a pas lu auparavant. C'est la considération par le conseil d'administration de l'ICANN des recommandations de la révision CCT.

Le texte dit : le GAC note avec préoccupation la résolution récente du conseil d'administration qui répond aux recommandations finales de l'équipe de révision de la concurrence, la confiance des consommateurs et le choix des consommateurs, ayant approuvé 6 sur 35 recommandations du consensus exclusivement. Le GAC conseille au conseil d'administration de : 1/ se réunir sous peu avec les dirigeants de l'équipe de révision CCT de la résolution du conseil d'administration et 2/ considérer la possibilité de

reconsidérer certaines décisions si cela était accordé et considéré approprié.

Y a-t-il des commentaires ?

Lorsque nous nous sommes réunis avec le conseil d'administration, il ne considérait pas que le reste des recommandations avait été rejeté. C'est-à-dire qu'ils ont dit que le reste des recommandations avait été accepté avec des réserves.

Je vois des gens qui sont d'accord avec le texte à l'écran. Bien, alors Fabien, on accepte le texte à ce moment-là ?

Très bien. Alors on passe aux fondements. Le GAC s'inquiète du fait que la réponse à la résolution récente du conseil d'administration face aux recommandations finales de l'équipe de révision de la concurrence, du choix et de la confiance des consommateurs n'ait approuvé que 6 sur 35 recommandations du consensus lié à des questions de la protection des consommateurs et de la concurrence qui étaient importante. La révision de CCT est la première révision mandatée par les statuts constitutifs qui ait été complétée suivant la transition de l'IANA et sert comme mécanisme essentiel de la responsabilité. Nous prions instamment le conseil d'administration de se réunir dans les meilleurs délais avec l'équipe de révision de CCT et ses dirigeants pour discuter de la résolution du conseil

d'administration, et considérer la possibilité de revenir sur cette décision si cela était accordé comme étant approprié.

Les États-Unis ?

ÉTATS-UNIS : Oui, en fait c'est mon propre texte, mais j'ai un commentaire à faire, je ne l'ai pas vu auparavant. Est-ce qu'on pourrait ajouter « supervision » après l'IANA. Donc : transition de la supervision de l'IANA, on ajoute le mot supervision.

MANAL ISMAIL: Très bien, merci les États-Unis. Y a-t-il d'autres commentaires ? L'Iran ?

IRAN: Merci Manal. Je propose que les collègues considèrent une partie sur l'avis, sur la recommandation. En fait, c'était 37 recommandations, dont 6 ont été approuvées. Certaines recommandations n'ont pas été adoptées parce qu'elles n'étaient pas complètes. Il manquait des informations.

Mais dans le reste des cas, le conseil d'administration a dit qu'elles ne correspondaient pas à la mission du conseil d'administration. Pourquoi leur demanderait-on d'accepter quelque chose qui ne correspond pas à leurs missions ?

MANAL ISMAIL: Merci l'Iran. Les États-Unis ?

ÉTATS-UNIS : Merci. Le conseil ici, cet avis en fait, laisse ouvert la possibilité d'agir en fonction de ce qui lui paraît approprié. Donc on ne demande pas au conseil d'administration de faire quelque chose qui n'appartient pas à sa mission ou de faire quelque chose d'autre. On leur demande d'agir en fonction d'une conversation.

Pour vous donner un peu de contexte ici, on a discuté lors de notre session d'information et je pense que Jonathan en a discuté aussi avec le GAC, que certaines des conclusions étaient fondées sur des mauvais entendus ou des mauvaises interprétations de l'analyse du texte des recommandations par l'équipe de révision du CCT.

Et c'est pourquoi nous avons choisi spécifiquement ce texte, cette rédaction du texte qui permet qu'il y ait davantage de précisions, de recommandations et donc pour pouvoir revenir dessus par la suite.

MANAL ISMAIL: D'accord, donc je proposerais que l'on dise que le conseil d'administration se réunisse dans les meilleurs délais avec les dirigeants de l'équipe de révision CCT pour discuter de la résolution du conseil d'administration, et d'agir de manière

appropriée. C'est-à-dire, juste pour revenir au point de Kavouss qui dit que l'on ne leur indique pas de réexaminer leur décision.

Laureen ?

LAUREEN KAPIN:

Oui, il me semble qu'il est important d'ajouter ce mot « considérer » ou « examiner » parce que ce serait en fait le terme plus technique qui devrait être utilisé pour que le conseil d'administration considère cette possibilité. On ne leur indique pas de faire quelque chose, mais on leur demande d'en discuter et de considérer la possibilité d'agir suivant ce qui leur semble approprié, comme ils le considèrent. Je pense que la proposition de Lisa était un peu trop vague peut-être et qu'il faudrait faire allusion à ce mécanisme spécifique comme possibilité.

MANAL ISMAIL:

Merci. L'Iran ? Ok. Alors, je vais vous demander encore une fois de préciser un peu, pour être sûr qu'on est tous d'accord. Ici lorsqu'on dit : certaines décisions, est-ce qu'on a certaines décisions qui viennent à l'esprit spécifiquement ou on peut tout simplement dire... Biffer le mot « certaines » sinon.

LAUREEN KAPIN: Je ne suis pas tout à fait décidée par rapport à ce qu'il faut dire. Ce n'est pas que j'ai des convictions là-dessus, mais si on dit : considérer la possibilité de reconsidérer, je ne veux pas dire : certaines décisions. En fait, on sent que c'est un peu plus ciblé.

MANAL ISMAIL: D'accord, Je comprends ce que vous dites les États-Unis. D'autres remarques ? Non ?

À ce moment-là, c'est considéré approuvé.

Nous avons un nouveau texte sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD. C'est un suivi du communiqué précédent du GAC.

Le texte dit : le GAC rappelle son avis contenu dans le communiqué de l'ICANN 56 à Helsinki qui dit que l'élaboration de politique sur des futures séries de nouveaux gTLD doit considérer tous les résultats révisions pertinentes et des analyses pour déterminer quels aspects et quels éléments ont besoin d'être ajustés. Le GAC conseille au conseil d'administration de considérer ces résultats et ces inquiétudes avant de procéder à lancer de nouvelles séries.

Y a-t-il des commentaires ? Très bien, s'il n'y en a pas...

Le Canada s'il vous plait.

CANADA : C'est la dernière phrase, est-ce qu'on l'a extraite des autres avis du GAC ? C'est un nouvel avis ou cela est extrait d'un avis précédent du GAC ?

MANAL ISMAIL: Oui, on ne savait pas trop exprimer ce texte, donc... Il y a eu une suggestion pour mettre : le GAC conseille le conseil d'administration.

CANADA : Oui, cela pourrait être une possibilité. Permettez-moi de le redire.

MANAL ISMAIL : Peut-être que vous devriez vérifier quel a été l'avis précédent que nous avons émis. Alors, on va s'arrêter là, et on y revient plus tard, quand on aura confirmé ce qu'on avait mis dans les autres avis.

Je vais m'arrêter ici. Si vous voulez prendre un café. Je pense que c'est l'heure de la pause café. Et je vous demande d'être de retour dans 15 minutes.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]